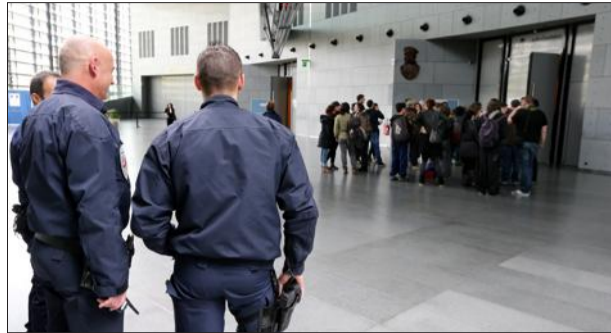


VOTRE RÉGION

GRENOBLE | Après les violences jeudi Prison avec sursis pour huit manifestants



Le procès s'est déroulé sans incident, hier, et s'est achevé vers 20 h 45. Photo Le DL/Christophe AGOSTINIS

Ils étaient huit à comparaître hier devant le tribunal correctionnel de Grenoble.

Huit jeunes gens de 18 à 25 ans que la police a pris dans ses filets jeudi à Grenoble, lors des incidents survenus en marge de la manifestation contre la loi Travail.

Étudiants, saisonniers, chercheurs d'emploi, tous – sauf un – ont un casier judiciaire immaculé. Et tous, tassés dans le box, comme écrasés par le poids des charges retenues contre eux, paraissent bien inoffensifs, pris individuellement.

« Aspirés par l'effet de masse », égarés par les vapeurs d'alcool

Pourtant, tous – sauf un – reconnaissent, « aspirés par l'effet de masse » ou égarés par les vapeurs d'alcool, avoir commis les actes qu'on leur reproche et pour lesquels ils expriment des excuses. Ils ont insulté les policiers, ou leur ont jeté des bouteilles, des canettes, des pierres. Ou se sont violemment opposés à leur interpellation.

Leurs excuses et leurs regrets, le procureur Duffau n'en a visiblement cure : « Le contexte actuel est particu-

lièrement troublé par les attentats, et la police est très engagée dans ce combat. Or nous avons affaire à des individus qui ont clairement fait le choix de bouffer du flic, de harceler les forces de l'ordre après avoir bu pour se donner du courage. Cela est contre-productif non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour la cause défendue par les manifestants pacifiques. Cette attitude est particulièrement inquiétante dans une démocratie ».

Six des prévenus ont été condamnés à des peines de six mois d'emprisonnement avec sursis, assorties d'une obligation d'effectuer de 120 à 150 heures de travail d'intérêt général, selon les cas, dans un délai de 18 mois. Les deux autres ont été condamnés à huit mois de prison avec sursis, assortis d'une obligation d'effectuer 170 heures de travail d'intérêt général dans un délai de 18 mois.

En outre, ils ont été condamnés à verser des indemnités allant de 500 à 1500 € aux policiers victimes, au titre de préjudice moral.

Tous sont ressortis libres, hier soir, du palais de justice.

VIENNE/PARIS | L'œuvre du peintre Hyacinthe Rigaud était mise aux enchères hier à Drouot

Le portrait de l'archevêque atteint une somme record

Jusqu'à hier, le record de vente pour un tableau de Hyacinthe Rigaud était de 450 000 euros (frais de vente compris).

■ Un mystérieux acquéreur

Hier, son portrait de l'archevêque de Vienne, Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, peint en 1732, a été adjugé à 650 000 euros. Une somme à laquelle il faut ajouter 25 % de frais pour obtenir le prix final, soit 812 500 euros. « Il s'agit d'un résultat extraordinaire », pour les spécialistes.

L'identité de l'acheteur, probablement un Français, n'a pas encore été révélée d'autant plus que l'intermédiaire était au téléphone. Mais

on pourrait en connaître l'identité dans les prochains jours s'il souhaite se révéler. Avec une estimation de départ situé entre 120 000 et 150 000 euros, il aura suffi de treize minutes pour que les enchères grimpent jusqu'à une telle somme.

Il y a quelques semaines [dans notre édition du 20 mars], nous relations l'histoire extraordinaire de ce portrait. Perdu pendant plus de 200 ans, c'est grâce à une succession privée que l'œuvre avait été redécouverte.

Si l'histoire de ce tableau, mais également son état de conservation, ont contribué à ce succès, le record tient aussi au sujet. Archevêque de Vienne de 1721 à 1745, Henri-

Oswald de La Tour-d'Auvergne était un homme d'une très grande importance dans la vie cléricale et politique de l'époque. « Il était immensément riche et très proche des rois de France », nous précisait Hubert L'Huillier, le commissaire-priseur. Son tombeau monumental est d'ailleurs à la cathédrale Saint-Maurice de Vienne.

Cette vente permettra sans doute aux Viennois non seulement de redécouvrir ce tableau mais également le personnage qu'il représente.

Clément BERTHET

Le portrait de Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne peint en 1732 par le peintre Hyacinthe Rigaud a été adjugé 650 000€.



ISÈRE | Nouveau schéma de coopération intercommunale

Communautés de communes : le préfet a fait ses choix de fusions

Le préfet de l'Isère a publié, la semaine dernière, un arrêté précisant le nouveau schéma de coopération intercommunale de l'Isère. Autrement dit, la liste des nouvelles communautés de communes. Quelques changements sont ainsi annoncés à partir du 1^{er} janvier 2017.

Dans le secteur de La Tour-du-Pin, Jean-Paul Bonnetain confirme la fusion des Communautés de communes de la Vallée de l'Hien, des Vallons de la Tour, de Bourbre-Tisserands et des Vallons du

Guiers : cette nouvelle entité, regroupant 37 communes et près de 62 000 habitants, sera baptisée "Vals du Dauphiné". S'y trouvent inclus les Vallons du Guiers, dont six communes (sur les neuf présentes dans l'intercommunalité) ont manifesté leur désir de fusion avec l'Avant-pays savoyard (Val Guiers et le Lac d'Aiguebelette).

Sans surprise, la fusion des communautés de communes du Pays des Couleurs, des Balmes Dauphinoises et de L'Isle-Crémieu est égale-

ment actée. Elle seront réunies dans la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Dans la vallée du Rhône, pas de décision ferme mais des orientations inscrites à ce schéma de coopération intercommunale : le regroupement de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la région de Condrieu (Rhône) puis, une fois cette fusion effectuée, le regroupement avec la Communauté de communes du Pays roussillonnais.

RÉGION EXPRESS

BOURGOIN-JALLIEU

Une nouvelle manifestation contre le projet de loi Travail aujourd'hui

→ Après le succès des précédentes manifestations en Nord-Isère, les syndicats (CGT, FO, FSU Solidaires, Unef...) appellent une nouvelle fois « les étudiants, lycéens, salariés et retraités à obtenir le retrait du projet de loi Travail ». Un cortège partira aujourd'hui, à midi, et défilera dans le centre-ville de Bourgoin-Jallieu jusqu'à la mairie. Le rendez-vous, comme d'habitude, a été fixé devant le cinéma Mégaroyal.

ISÈRE

Des contrôles dans les abattoirs

→ Après les révélations de plusieurs cas de maltraitance animale dans des abattoirs français, le ministère de l'Agriculture a demandé aux préfets de mettre en œuvre une série de contrôles. En Isère, les services de l'État feront ainsi des inspections inopinées tout au long du mois d'avril. Seront notamment concernés l'abattoir de La Tour-du-Pin et le petit abattoir à chevreux de Saint-Just-Chaleyssin.

MAGNUM 6,24 €*
le kilo
■ Disponible à 4.10€ les 656 g*



LIDL 3,69 €
le kilo
■ Disponible à 1.99€ les 540 g



Glaces
vanille aux amandes
OU GLACES VANILLE
AUX AMANDES ?

*Le produit de la marque Magnum® comparé au produit de la marque propre LIDL n'est pas disponible à la vente dans les magasins LIDL situés en France métropolitaine.

Prix moyen constaté du 15.02 au 09.03.2016 dans l'enseigne la moins chère parmi les enseignes relevées portant sur "glaces vanille aux amandes Magnum®". Composition des produits et plus d'infos sur lidl.fr.

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE. WWW.MANGERBOUGER.FR.